



Réclamatiiion de mes droits aux assedics

Par **lola**, le **14/09/2011** à **16:52**

Bonjour,rnrnJ'ai effectué 610 h pour bénéficier des assedics. Or depuis plus d'un mois mon dossier est réenvoyé pour des pièces soit disant manquantes.rnJe me déplace donc chez eux directement et ils me disent que mon dossier est correct et qu'ils vont le traiter et qu'il y a eu une erreur.rnOr à ce jour je ne peux toucher aucune aide puisque je n'ai toujours pas de documents de leur part disant que je peux bénéficier du chômage. Le soucis est que je me suis déplacée déjà 5 fois. Quel est le recours pour enfin avoir mes droits ?rnCordialement,

Par **pat76**, le **15/09/2011** à **17:15**

BonjourrnrnVous envoyez dans un premier temps une lettre recommandée avec avis de réception au directeur de l'agence pôle emploi, dont vous dépendez en lui expliquant la situation.rnrnVous précisez que faute d'avoir obtenu une réponse à votre courrier dans les 8 jours à la réception de votre courrier, vous serez alors dans l'obligation de saisir les instances paritaires pour faire régler le litige.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **lola**, le **15/09/2011** à **18:26**

merci beaucoup car vous savez quoi ??? je viens encore de recevoir une copie d'une attestation où ils me demandent de tamponner et signer...ils ont déjà cette attestation pfff....c'est quand même abérant